

Produit: SODIUM HYPOCHLORITE

Page: 1/7

FDS N°902152 Version : du : 23.12.11**1.1. Identificateur de produit**

Type de produit chimique : Substance
Nom : HYPOCHLORITE SODIUM
Numéro d'identification UE : 017-011-00-1
No CE (EINECS) : 231-668-3
n° CAS : 7681-52-9
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34
Code de produit : 9021522
Formule brute : NaClO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Traitement industriel
Utilisation de la substance/préparation : Agent de blanchiment; Désinfectant pour usage professionnel; Formulation; Oxydant; Traitement de l'eau;

1.2.2. Usages déconseillés**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Pays Organisme consultatif officiel Adresse Num. d'appel d'urgence**

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicologie de Nancy

- Base Nationale Produits et Compositions

Hôpital Central

29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny

F-54035 Nancy Cédex

+33 (0)3 83 32 36 36

FRANCE ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

2.1. Classification de la substance ou du mélange**2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]**

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1B H314

Aquatic Acute 1 H400

STOT SE 3 H335

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R34

R31

N; R50

Xi; R37

Texte intégral des phrases R, voir paragraphe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CL P]**

Pictogramme(s)



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (Phrases H) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (Phrases P) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Produit: SODIUM HYPOCHLORITE

Page: 2/7

FDS N°902152 Version : du : 23.12.11

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le respect des réglementations

internationales/nationales/régionales/locales

Mentions de danger complémentaires :

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3.1. Substances

Nom Identificateur de produit % Classification selon le

Règlement (CE) N°1272/2008

[UE-GHS/CLP]

Hypochlorite de sodium, solution (n°CAS) 7681-52-9

(No CE (EINECS)) 231-668-3

(Numéro d'identification UE) 017-011-00-1

(N°REACH) 01-2119488154-34

13 Met. Corr. 1, H290

Skin Corr. 1B, H314

Aquatic Acute 1, H400

STOT SE 3, H335

Chlorate de sodium (n°CAS) 7775-09-9

(No CE (EINECS)) 231-887-4

(Numéro d'identification UE) 017-005-00-9

<= 5 Ox. Sol. 1, H271

Acute Tox. 4 (Oral), H302

Aquatic Chronic 2, H411

Hydroxyde de sodium (n°CAS) 1310-73-2

(No CE (EINECS)) 215-185-5

(Numéro d'identification UE) 011-002-00-6

(N°REACH) 01-2119457892-27

<= 1,8 Met. Corr. 1, H290

Skin Corr. 1A, H314

Carbonate de sodium (n°CAS) 497-19-8

(No CE (EINECS)) 207-838-8

(Numéro d'identification UE) 011-005-00-2

<= 1,6 Eye Irrit. 2, H319

Nom Identificateur de produit % Classification selon la directive 67/548/CEE

Hypochlorite de sodium, solution (n°CAS) 7681-52-9

(No CE (EINECS)) 231-668-3

(Numéro d'identification UE) 017-011-00-1

(N°REACH) 01-2119488154-34

13 C; R34

R31

N; R50

Xi; R37

Chlorate de sodium (n°CAS) 7775-09-9

(No CE (EINECS)) 231-887-4

(Numéro d'identification UE) 017-005-00-9

<= 5 O; R9

Xn; R22

N; R51/53

Hydroxyde de sodium (n°CAS) 1310-73-2

(No CE (EINECS)) 215-185-5

(Numéro d'identification UE) 011-002-00-6

(N°REACH) 01-2119457892-27

<= 1,8 C; R35

Carbonate de sodium (n°CAS) 497-19-8

(No CE (EINECS)) 207-838-8

(Numéro d'identification UE) 011-005-00-2

<= 1,6 Xi; R36

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

Informations complémentaires : % donné en % de Chlore actif

3.2. Mélanges

Non applicable

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos.

Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne donnez rien à boire. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Risque d'œdème pulmonaire. Saignements de nez. Bronchite chronique.

- contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Rougeurs, douleur. Gonflement des tissus.

- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Rougeurs, douleur. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.

- Ingestion : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge. Danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhée. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau.

Dioxyde de carbone. Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Incombustible mais favorise la combustion d'autres substances. Sous l'échauffement, peut libérer des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs. La déshydratation thermique du solide peut conduire à une décomposition exothermique violente.

Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Acides. Avec formation de dioxyde de chlore (ClO₂). Métaux. Ammoniaque.

Mesures générales : Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.

Equipements de protection particuliers des pompiers

Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Equipement individuel : équipement complet de protection étanche, appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec. Sable. Terre.

Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Diluer les résidus et rincer. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.

Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Chaleur.

Produits incompatibles : Combustibles. Acides. Bases. Agents réducteurs.

Matériaux incompatibles : Métaux. Ne pas utiliser d'aluminium, de fer ou de cuivre dans les systèmes d'alimentation ou de stockage. acier.

Température de stockage : 15-25 °C recommandé

Stockage en commun : Ne pas mettre en contact avec des acides.

Matériaux d'emballage : Matériaux recommandés pour les récipients. Acier ébonite. PVC. PE. Polyester. Verre brun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

8.1. Paramètres de contrôle**Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)**

France VLE (mg/m³) 1,5 mg/m³ (chlore)

France VLE (ppm) 0,5 ppm (chlore)

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

France VME (mg/m³) 2 mg/m³

DNEL : 1,55 mg/m³ Inhalation (effets locaux)

PNEC : 0,00021 mg/l eau douce, eau de mer : 0,000042 mg/l.

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements résistant à la corrosion. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : . Néoprène. PVC. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. B. P2. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Aspect : Liquide.

Poids moléculaire : 74,5 g/mol

Couleur : Jaunâtre. Jaune à vert.

Odeur : Chlore. Piquant(e).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

PH : > 12,5 (à 20°C).

Point de fusion : -28,9 °C

Point de solidification : -6--16 °C (cristallisation sans amorçage)

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : 2,5 kPa (20°C)

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 1,15-1,24 g/cm³ (20°C)

Produit: SODIUM HYPOCHLORITE

Page: 5/7

FDS N°902152 Version : du : 23.12.11

Densité relative, gaz (air=1) : 2,6
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Eau: 1 mg/l
Log P octanol / eau à 20°C : 34,2 (20°C)
Temp. D'auto inflammation : Aucune donnée disponible
Point de décomposition : 40 °C (libération de chlor e)
Viscosité : dynamique: 6,4 mPa.s (20°C)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.1. RéactivitéRéagit violemment avec : Acides. avec formation de dioxyde de chlore (ClO₂). Métaux. Ammoniaque.**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales. L'extrait de javel se décompose lentement à température ambiante avec formation de chlorure de sodium et libération d'oxygène. Cette décomposition est accélérée en cas d'élévation de température, d'exposition à la lumière ou en présence d'impuretés. A 15°C, perte de 1/6 de l'efficacité en 3 mois, une augmentation de 5°C double la vitesse de décomposition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Eviter chaleur, étincelles, flamme nue. Rayons directs du soleil. Gel. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Matières combustibles. Métaux. Les sels métalliques. Agents réducteurs. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Chlore. Oxygène pur. Chlorates.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)

Admin. orale (rat) DL50 > 2000 mg/kg

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Inhalation (rat) CL50 > 10,5 mg/kg

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Admin.cutanée(lapin) DL50 1350 mg/kg

Carbonate de sodium (497-19-8)

Admin. orale (rat) DL50 2800 mg/kg

Admin.cutanée(lapin) DL50 > 2000 mg/kg

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène.

Mutagenicité : Non mutagène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ecologie - air : Mobilité dans l'air: le produit est non volatil.

- sur l'eau : Complètement soluble dans l'eau.

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)

CL50-96 Heures - poisson 0,01 à 0,1 mg/l

EC50-48h Daphnia magna 0,01 à 0,1 mg/l

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50-96 Heures - poisson 45,4 mg/l (Onchorhynchus mykiss)

Carbonate de sodium (497-19-8)

CL50-96 Heures - poisson 300 mg/l (Lepomis Macrochirus).

EC50-48h Daphnia magna 200 mg/l (Ceriodaphnia dubia).

12.2. Persistance et dégradabilité**Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)**

Persistance et dégradabilité Non applicable. Dégradabilité abiotique : Photolyse directe, dégradation significative en chlorures et chlorates.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)**

Log P octanol / eau à 20°C -3,42 (20°C)

Potentiel de bioaccumulation Non applicable.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol**Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)**

Tension superficielle [N/m] 82,4 mN/m

Log Koc 1,12

- sur le sol Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

- sur le sol Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

Carbonate de sodium (497-19-8)

- sur le sol Les épandages peuvent être glissants. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Dégradation du produit par réduction à l'hyposulfite, eau oxygénée, etc. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations d'élimination des emballages : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Décontamination/nettoyage : Lavage à l'eau.

Neutraliser les eaux de lavage avant rejet.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

Description document de transport : UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8 - Matières corrosives

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification : C9

Étiquetage transport : 8 - Matières corrosives

Panneaux oranges :

14.3.1. Transport par voie terrestre

Code de restriction concernant les tunnels : E

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A,S-B

14.3.3. Transport aérien

Instructions emballage (avion cargo) : 821 60L

Instructions emballage (avion passagers) : 819 5L

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'Emballage : II

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin (IMDG)

Dangereux pour l'environnement

Non

Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**15.1.1. Réglementations EU****15.1.2. Directives nationales**

Maladies professionnelles : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

No ICPE

Installations classées

Désignation de la rubrique Code Régime Rayon

1172. texte Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles

visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1172.1 1. Supérieure ou égale à 200 t AS 3

1172.2 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t AS 1

1172.3 3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t DC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Sources des données utilisées :

Fiche toxicologique INRS N°157 : Eaux et extraits de Javel, Hypochlorite de sodium en solution.

Autres données : texte intégral des mentions R, H et EUH

Acute Tox. 4

(Oral)

Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4

Aquatic Acute 1 Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aiguë Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour l'environnement aquatique - Risques chroniques Catégorie 2

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1

Ox. Sol. 1 Oxidising Solid Category 1

Skin Corr. 1A Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A

Skin Corr. 1B Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B

STOT SE 3 Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures

R35 Provoque de graves brûlures

R36 Irritant pour les yeux.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R9 Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.

Chapitres modifiés : 03, 14.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.